

MATHIEU FROMANTIN

*Expert-Comptable inscrit au tableau de l'Ordre de la Région Parisienne
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie de Versailles*

DVA

SELARL au capital de 654.652 €

3, rue Pétigny

78000 VERSAILLES

Rapport du commissaire à la transformation
sur la transformation de la société DVA,
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
en société à responsabilité limitée

MATHIEU FROMANTIN

*Expert-Comptable inscrit au tableau de l'Ordre de la Région Parisienne
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie de Versailles*

SELARL DVA

3, rue Pétigny – 78000 VERSAILLES

Capital social : 654.652 €

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société DVA, société d'exercice libéral à responsabilité limitée en société à responsabilité limitée.

Aux associés,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Au titre du dernier exercice clos le 30 septembre 2023, votre société a réalisé un résultat net de 251 K€ pour un chiffre d'affaires de 2.050 K€.
- La situation nette de la société au 30 septembre 2023 est positive à hauteur de 987 K euros.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 12 décembre 2023

Mathieu FROMANTIN

Commissaire aux comptes

